

---

## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

Concernant le classement de la motion 22-902 de M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général.  
(13 mai 2026)

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### ► INTRODUCTION

L'Hôtel de Ville du Locle est un lieu chargé d'histoire, où chaque détail décoratif, des corbeaux soutenant le plafond aux armoiries historiques (1276, 1618, 1637, 1700, 1805, 1863), raconte une partie de notre passé. Ces éléments, témoins de plusieurs siècles d'évolution, forment un ensemble cohérent et précieux.

Modifier ou ajouter des éléments permanents sur les murs ou les colonnes de cette salle pourrait altérer cette harmonie historique, surtout si l'on souhaite conserver l'authenticité du lieu. L'ajout des nouvelles armoiries directement sur les murs ou les colonnes soulève en effet des défis tant techniques qu'esthétiques :

- Intégration visuelle : les armoiries existantes sont disposées de manière discrète et harmonieuse. Toute nouvelle intervention doit s'y intégrer sans déséquilibrer l'ensemble.
- Matériaux et support : les surfaces murales et les colonnes ne sont pas toujours adaptées à l'ajout d'éléments décoratifs lourds ou complexes, sans risquer d'endommager le patrimoine.
- Visibilité et équilibre : l'ajout d'un nouvel élément doit être pensé pour ne pas perturber la composition visuelle existante, déjà riche en symboles.

### ► PROPOSITION : UN DRAPEAU AUX NOUVELLES ARMOIRIES

Pour répondre à l'esprit de votre motion<sup>1</sup> tout en respectant l'intégrité de l'Hôtel de Ville du Locle, nous proposons :

- Un drapeau aux nouvelles armoiries, placé de manière permanente à droite de la salle, en symétrie avec le drapeau de la Mère commune situé de l'autre côté.

Cette solution permet de symboliser la fusion des deux communes de façon visible et durable, sans modifier l'espace existant.

---

<sup>1</sup> Le texte in extenso de la motion figure en annexe.

Le Conseil communal espère que cette proposition répondra à vos attentes et vous propose de classer la motion 22-902.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,            Le chancelier,

M. Berly                    P. Martinelli

## ► ANNEXE 1

Motion du 25.05.2022 : 22-902 de M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général

De retour dans notre belle salle du Conseil général, à l'Hôtel de Ville, vous pourrez remarquer sur les corbeaux qui soutiennent le plafond les anciennes armoiries de la commune du Locle, respectivement celles de 1276, 1618, 1637, 1700, 1805 et 1863. Dans cet esprit, nous souhaiterions symboliser durablement et historiquement l'union de la commune du Locle et des Brenets en ajoutant les nouvelles armoiries de la commune fusionnée en 2020. L'idée est de laisser une petite trace dans l'histoire de cet Hôtel de Ville en cette première législature où nos deux communes se sont réunies. De ce fait, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'arborer dans la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville les nouvelles armoiries de la commune du Locle fusionnée, de manière durable et historique, tout en respectant l'atmosphère de la salle et l'héritage que nos prédécesseurs nous ont légué.

